



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la GIRONDE

Commune de SAVIGNAC-DE-L'ISLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE
Séance du 26 octobre 2016**

**N°44-2016 : Adhésion au service d'application du droit des sols (ADS)
du pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Libournais (PETR)**

L'an deux mille seize, le vingt-six octobre à 18 heures 15 minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités Territoriales, le 18 octobre 2016.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents : 14 conseillers

Madame Chantal GANTCH - Maire ; Mesdames Véronique CHENAL et Muriel GABRIEL et Monsieur Éric BINET – Adjointes et Adjoint au Maire ; Mesdames Aurélie CELLIER, Francine LOTTE ; Messieurs Jean AUBRY, Éric FRON-ORTIN, Laurent MEYNIER, François PURGUES, Antoine ROUGIER et Joël VERDIER - Conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Béatrice DE JESSE LEVAS (donne pouvoir à Madame Francine LOTTE) et Monsieur Thibaut FUGIER.

Secrétaire de séance : Monsieur François PURGUES.

Délibération

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 la mise à disposition gratuite des services de la DDTM pour le service d'instruction du droit des sols sera payant. Elle précise que depuis le 1^{er} juillet 2015, le Pôle Territorial du Grand Libournais a mis en place un service d'instruction pour le compte des communes du Grand Libournais et donne le détail de la tarification des prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer au service d'application du droit des sols (ADS) proposé par le Pôle d'Equilibre Territorial et rural du Grand Libournais (PETR) et autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le sous-préfet de l'arrondissement de Libourne,
- M. le Trésorier de Coutras
- M. le Président de la CALI

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Chantal GANTCH.